

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 01 septembre 2023

La modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme entre dans sa phase d'enquête publique

Approuvé pour la première fois en 2016, révisé en 2019 et modifié pour la dernière fois en 2021, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) présente la vision stratégique de l'aménagement du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et fixe le cadre réglementaire de l'urbanisme.

Une nouvelle fois, la collectivité fait évoluer le PLU afin de répondre à la stratégie de développement du territoire. Après la phase de concertation, qui s'est déroulée à la fin de l'année 2022 et qui a permis de récolter plus de 180 contributions, cette modification est soumise à enquête publique à partir **du lundi 4 septembre 2023 et jusqu'au vendredi 6 octobre 2023**.

L'Eurométropole de Strasbourg s'est engagée dans la modification n°4 de son PLU avec la volonté de poursuivre la construction d'un territoire où il fait bon vivre pour tous-tes, pleinement préparé face au changement climatique. Ainsi, plus de 200 points sur l'ensemble du territoire, concernant aussi bien la qualité de vie, la préservation du patrimoine et de la biodiversité, la transition énergétique ou encore le logement, font l'objet de cette dernière modification.

L'enquête publique porte également sur la création de six périmètres délimités des abords des monuments historiques à Oberschaeffolsheim, Schiltigheim et Strasbourg. Ces nouveaux périmètres sont proposés par l'Architecte des bâtiments de France, à l'initiative et sous le contrôle de la Préfecture.

L'enquête publique unique vise à permettre au public de s'exprimer sur les deux projets.

Pour consulter le dossier et pour y contribuer, les habitant-es de l'Eurométropole de Strasbourg peuvent :

- Rencontrer un membre de la commission d'enquête lors des permanences organisées dans chacune des 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg pour lui remettre une contribution écrite ;

- Se rendre dans les mairies des communes aux horaires d'ouverture au public et au Centre administratif de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30. Un dossier papier et un registre seront mis à disposition à partir du 4 septembre ;
- Se rendre sur le site internet de l'Eurométropole de Strasbourg. Un dossier et registre dématérialisés sont disponibles sur <https://www.strasbourg.eu/plu-modification-4> ;
- Faire une demande par courrier adressé à Madame la Présidente de la commission d'enquête à l'adresse : Ville et Eurométropole de Strasbourg – Service Aménagement du territoire et projets urbains
1 parc de l'Étoile, 67076 Strasbourg Cedex ;
- Faire une demande par courriel adressé à Madame la Présidente de la commission d'enquête portant l'objet « Enquête publique - « Modification n°4 du PLU » à l'adresse :
AmenagementDuTerritoireEtProjetsUrbains@strasbourg.eu

Toutes les informations sont disponibles sur <https://www.strasbourg.eu/plu-modification-4>.

L'avis d'enquête publique et les dates de permanences d'accueil du public sont disponibles sur [avis d'enquête publique modification-4](#)